



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION  
RELATIVE A LA FORMATION SUR LA  
SOLUTION ATELIER SALARIAL DE LA SOCIETE  
ADELYCE POUR MONSIEUR SEBASTIEN  
NOURRISSON ET MADAME PERINE GOMY**

**DÉCISION N° DM-21-113  
EN DATE DU 17 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme ADELYCE, représenté par Monsieur Vincent Derrien, président, dont le siège social est situé au 265 rue de la Découverte – 31670 LABEGE, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation sur la solution Atelier Salarial pour Monsieur Sébastien NOURRISSON et Madame Périne GOMY le 9 mars 2021, pour une dépense de 1320 € TTC.

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'organisme ADELYCE, pour la formation sur la solution Atelier Salarial, de Monsieur Sébastien NOURRISSON et Madame Périne GOMY le 9 mars 2021, pour une dépense de 1320 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210317-lmc1H8127H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/03/2021 Date de Publication : 17/03/2021
---